



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2006/4
21 avril 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE
Vingt-quatrième session
Bonn, 18-26 mai 2006

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire
Communications nationales des Parties non visées
à l'annexe I de la Convention
Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications
nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

**Rapport du Groupe consultatif d'experts des communications nationales
des Parties non visées à l'annexe I de la Convention sur les résultats
de son examen des communications nationales émanant
des Parties non visées à l'annexe I de la Convention**

**Note du Président du Groupe consultatif d'experts des communications nationales
des Parties non visées à l'annexe I de la Convention ***

Résumé

Le présent document donne une analyse des problèmes et difficultés techniques qui ont été relevés par le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (GCE) à l'occasion de l'examen de 41 communications nationales initiales présentées par des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I) entre mai 2002 et avril 2005. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre voudra peut-être prendre note des recommandations formulées par le GCE lorsqu'il formulera des conseils techniques sur la manière de faciliter encore l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I.

* Le présent document a été soumis tardivement pour permettre aux membres du Groupe consultatif d'experts de mener des consultations approfondies.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION.....	1 – 5	3
A. Mandat.....	1 – 2	3
B. Objet de la note.....	3 – 4	3
C. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de mise en œuvre.....	5	3
II. ORGANISATION DES TRAVAUX DU GROUPE CONSULTATIF D’EXPERTS.....	6 – 7	3
III. CONCLUSIONS DE L’EXAMEN DES COMMUNICATIONS NATIONALES INITIALES.....	8 – 63	4
A. Inventaires nationaux des gaz à effet de serre.....	8 – 17	4
B. Analyse des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre.....	18 – 28	7
C. Évaluations de la vulnérabilité et des mesures d’adaptation.....	29 – 35	9
D. Autres informations intéressant la mise en œuvre de la Convention.....	36 – 63	11
IV. RECOMMANDATIONS VISANT À AMÉLIORER L’ÉTABLISSEMENT DES COMMUNICATIONS NATIONALES PAR LES PARTIES NON VISÉES À L’ANNEXE I.....	64	16

I. Introduction

A. Mandat

1. Par sa décision 3/CP.8, la Conférence des Parties a adopté le cadre de référence du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (GCE) en vertu duquel celui-ci était chargé, entre autres, d'examiner les communications nationales et de donner des conseils techniques par l'organisation d'ateliers de formation pratique au niveau régional ou sous-régional sur les inventaires nationaux des gaz à effet de serre et les questions de vulnérabilité, d'adaptation et de réduction des émissions, de même qu'une formation à l'application des directives pour l'établissement des deuxièmes communications nationales et des communications nationales ultérieures par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I).

2. En application du mandat ci-dessus, le GCE a examiné les communications nationales initiales qui avaient été soumises au secrétariat. À ce jour, il a présenté à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) deux rapports¹ renfermant des recommandations concernant l'appui financier et technique à fournir aux Parties non visées à l'annexe I en vue de l'élaboration de leurs communications nationales.

B. Objet de la note

3. Le présent document résume les problèmes et les difficultés techniques qui ont nuit à l'établissement des communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I. On y trouvera aussi une vue d'ensemble des recommandations formulées par le GCE sur les moyens d'améliorer la procédure d'établissement des communications nationales par les Parties non visées à l'annexe I.

4. Pour établir le présent rapport, le GCE a examiné 41 communications nationales initiales² qui avaient été présentées au secrétariat entre mai 2002 et avril 2005. Dans ses rapports antérieurs, le GCE indiquait les conclusions de l'examen de 81 communications nationales initiales qui avaient été présentées par des Parties non visées à l'annexe I à la date d'avril 2002. Le GCE a examiné aussi les renseignements contenus dans la sixième compilation-synthèse des communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I, publiée sous les cotes FCCC/SBI/2005/18 et Add.1 à 6 et Add.3/Corr.1.

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

5. Le SBI voudra peut-être prendre note des informations figurant dans le présent document en vue d'améliorer l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I.

II. Organisation des travaux du Groupe consultatif d'experts

6. Pour faciliter ses travaux, dont l'examen de 41 communications nationales initiales, le GCE s'est scindé en groupes répartis par thème, à savoir les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, les évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation, la réduction des émissions, et certaines questions transsectorielles. Les groupes thématiques ont examiné les communications nationales initiales

¹ Voir les documents FCCC/SBI/2001/15 et FCCC/SBI/2002/15.

² Soumises par les Parties suivantes: Afrique du Sud, Albanie, Bangladesh, Bahreïn, Belize, Bénin, Brésil, Cambodge, Cameroun, Chine, Comores, Djibouti, Érythrée, Gabon, Gambie, Guinée, Inde, Îles Salomon, Iran (République islamique d'), Kenya, Kirghizistan, Madagascar, Malawi, Malte, Mauritanie, Namibie, Népal, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Palau, République centrafricaine, République populaire démocratique de Corée, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, ex-République yougoslave de Macédoine, Sao Tomé-et-Principe, Soudan, Tadjikistan, Viet Nam, Zambie.

lors des quatrième et cinquième réunions du GCE puis, à l'issue des réunions, se sont servis du serveur de listes du secrétariat pour échanger des vues au sujet des conclusions des différents examens.

7. Le GCE a examiné les sections ci-après des communications nationales initiales de 41 Parties non visées à l'annexe I: inventaires nationaux des GES; évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation; recherche et observation systématique; analyse des réductions des émissions de GES; éducation, formation et sensibilisation du public; appui financier et technique; transfert de technologies; information et constitution de réseaux; et renforcement des capacités. Dans son travail d'examen des 41 communications nationales initiales, et conformément au mandat qui est énoncé dans l'annexe de la décision 3/CP.8, le GCE s'est attaché à:

a) Mettre en évidence et évaluer les problèmes et difficultés techniques qui ont nui à l'établissement des communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I qui ne les avaient pas encore achevés;

b) Recenser et évaluer, selon qu'il convient, les difficultés rencontrées par les Parties non visées à l'annexe I dans l'application des directives et l'utilisation des méthodes mises au point pour l'établissement des communications nationales, et formuler des recommandations tendant à les améliorer;

c) Examiner les problèmes d'analyse et de méthodologie, dont les problèmes et obstacles techniques liés à l'établissement et à la notification des inventaires de GES, aux mesures de réduction des émissions, aux évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation ainsi que d'autres informations, en vue d'améliorer la cohérence et la collecte des données fournies, l'utilisation des coefficients d'émission et données d'activité aux niveaux local et régional, et la mise au point de méthodes.

III. Conclusions de l'examen des communications nationales initiales

A. Inventaires nationaux des gaz à effet de serre

1. Analyse des problèmes et difficultés techniques rencontrés lors de l'élaboration des inventaires nationaux de GES

8. Dans leurs communications nationales initiales, la plupart des 41 Parties ont utilisé comme année de référence 1994, d'autres 1990. D'aucunes ont estimé les émissions sur plusieurs années. L'année de référence 2000 a été proposée pour les deuxièmes communications nationales des Parties non visées à l'annexe I à l'exception des pays les moins avancés, lesquels peuvent établir leurs inventaires nationaux pour les années de leur choix (décision 17/CP.8, annexe, par. 7).

9. Dans leurs communications nationales initiales, la plupart des Parties ont dit avoir eu des difficultés à obtenir des données d'activité nationales fiables à partir des statistiques nationales, ou des coefficients d'émission spécifiques au pays à partir d'études nationales ou régionales, et quelques-unes ont estimé que l'amélioration des inventaires nationaux de gaz à effet de serre devait passer par la solution de ce problème. La plupart des Parties considérées ont appliqué les coefficients d'émission par défaut du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), mais certaines ont mis au point leurs propres coefficients nationaux d'émission. Une Partie a indiqué aussi avoir appliqué les coefficients d'émission d'autres pays de la région.

10. Bien que les directives pour l'établissement des communications nationales initiales qui sont indiquées dans l'annexe de la décision 10/CP.2 n'exigeaient pas que soient communiquées les émissions de gaz autres que le CO₂ provenant des terres agricoles, du changement d'affectation des terres et de la foresterie, la plupart (40) des communications nationales initiales examinées ont notifié les émissions de méthane (CH₄) et d'oxyde nitreux (N₂O). Une Partie n'a notifié que les émissions de dioxyde de carbone (CO₂). Toutefois, les Parties ont dit avoir éprouvé des difficultés à obtenir des données d'activité fiables

ainsi que des coefficients d'émission appropriés pour ces gaz. Étant donné l'importance de ces émissions dans les inventaires nationaux de GES qui doivent servir à définir des options en matière de réduction des GES et à élaborer les futurs plans d'atténuation, le GCE recommande de créer des mécanismes de collecte en continu des données d'activité, de faire en sorte que ceux qui sont déjà en place soient tenus à jour ou d'améliorer ceux qui doivent l'être.

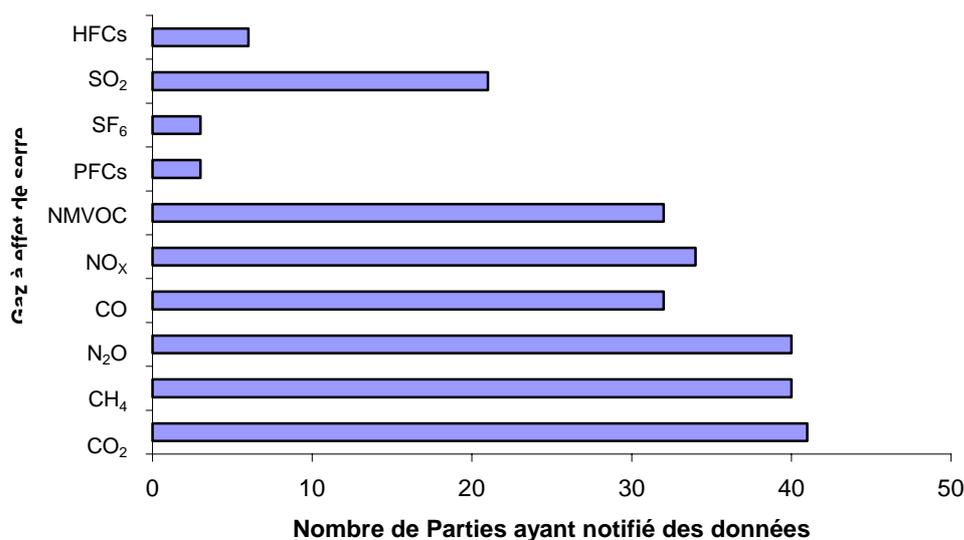
11. De nombreuses Parties ont mentionné des arrangements institutionnels pour l'établissement de leurs inventaires de gaz à effet de serre, mais quelques-unes seulement ont fait valoir la nécessité d'un appui au renforcement des institutions. Trois Parties ont dit avoir fait appel à des consultants, ceux-ci devant être, selon l'une d'entre elles, locaux. Ceci souligne la nécessité de renforcer les capacités nationales par des activités de formation telles que les ateliers régionaux organisés par le GCE pour dispenser une formation pratique aux inventaires de GES.

2. Analyse des difficultés rencontrées dans l'application des directives

12. Bien que les Parties non visées à l'annexe I soient tenues de suivre, dans l'établissement de leurs communications nationales initiales, les directives adoptées à la deuxième Conférence des Parties (annexe de la décision 10/CP.2), elles étaient majoritaires (90 %) à dire avoir appliqué la version révisée de 1996 des *Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre*, suivant les directives adoptées lors de la huitième session de la Conférence des Parties (annexe de la décision 17/CP.8). Les différences au niveau des tableaux de notification selon qu'il a été appliqué l'une ou l'autre méthode rendent la comparaison et l'agrégation des données d'émission difficiles. L'adoption de la décision 17/CP.8, avec ses nouveaux tableaux de notification, devrait harmoniser la notification des inventaires de GES.

13. Dans leurs communications nationales, la plupart des Parties considérées ont traité des six GES ainsi que des gaz précurseurs, mais quelques-unes d'entre elles seulement ont donné une estimation quantitative des gaz fluorés (voir la figure 1). Quelques Parties ont établi une projection de leurs émissions en appliquant diverses méthodes et scénarios, ce qui est une entreprise majeure. Toutefois, il serait préférable de notifier les projections des émissions dans la section relative à l'analyse des mesures de réduction, dont elles sont une composante essentielle.

Figure 1 – Structure de la notification des gaz à effet de serre et des gaz précurseurs



3. Problèmes d'analyse et de méthodologie liés aux inventaires nationaux de GES

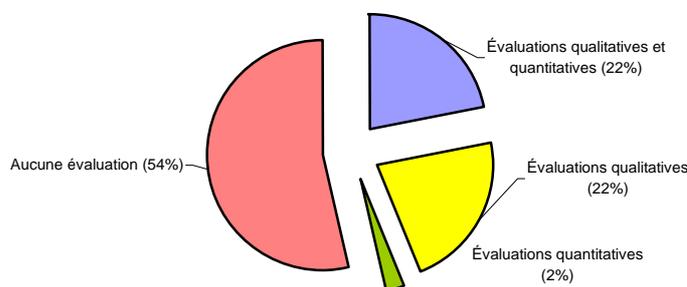
14. Deux Parties seulement ont dit avoir utilisé le logiciel établi par le GIEC pour dresser les inventaires des gaz à effet de serre. Cinq Parties ont dit expressément avoir suivi les indications du rapport du GIEC intitulé *Guide des bonnes pratiques et gestion des incertitudes dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* (ci-après dénommé guide des bonnes pratiques du GIEC). En 2005, le secrétariat de la Convention a sorti un nouveau logiciel pour les inventaires nationaux de GES à l'intention des Parties non visées à l'annexe I contenant des fonctions élargies qui tiennent compte des directives de la décision 17/CP.8. Le GCE a encouragé les Parties non visées à l'annexe I à utiliser ce logiciel dès que possible.

15. La plupart des Parties ont estimé les émissions de CO₂ provenant du secteur de l'énergie en appliquant les méthodes de référence ou les approches sectorielles du GIEC, mais n'ont pas toutes signalé les écarts entre ces deux conceptions. Or ces écarts se situent entre 0,2 et 35 %, si bien qu'il est recommandé de comparer les résultats après le calcul des émissions selon ces deux méthodes différentes. Cette analyse indiquerait la qualité et la pertinence des données et des coefficients d'émission utilisés.

16. Près de la moitié des Parties considérées ont entrepris une analyse des combustibles de soute utilisés dans les transports internationaux, certaines distinguant les émissions du secteur maritime des émissions du secteur aérien. Les autres Parties en ont été empêchées pour des raisons qui tiennent surtout à la difficulté d'obtenir des données d'activité fiables. Près de la moitié des Parties déclarantes ont entrepris une évaluation des incertitudes. Une Partie a fourni des données quantitatives sur les incertitudes pour tous les secteurs signalés, tandis que 22 % des communications ont traité des incertitudes de manière qualitative et qu'un pourcentage identique (22 %) a rendu compte de l'une et l'autre manière selon le secteur (voir la figure 2).

17. Trente et une Parties ont estimé les émissions globales de GES en appliquant des potentiels de réchauffement de la planète (PRP). Une Partie a mis en doute la validité de l'application de la notion de PRP dans l'estimation de ses émissions de gaz à effet de serre. Sans préjuger de la pertinence juridique ou scientifique des PRP, il convient de noter que l'agrégation est obligatoire dans l'Analyse par grandes catégories et l'estimation des incertitudes du guide des bonnes pratiques du GIEC, et qu'elle contribuerait à améliorer les inventaires nationaux de GES.

Figure 2 – Pourcentage des Parties qui entreprennent des évaluations des incertitudes dans leurs inventaires nationaux de gaz à effet de serre

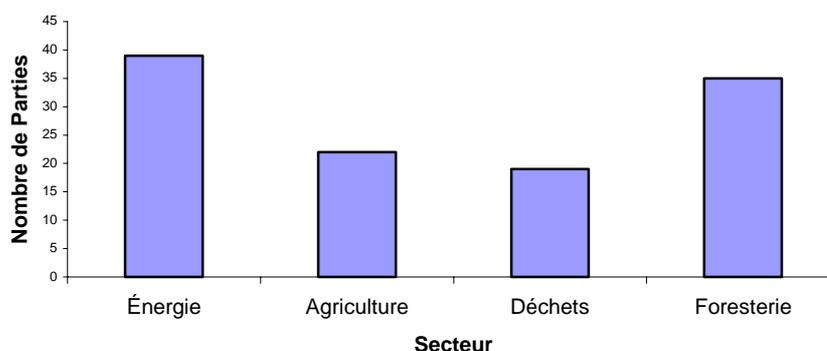


B. Analyse des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre

1. Examen des problèmes et des difficultés techniques rencontrés lors de l'analyse des réductions des émissions de gaz à effet de serre

18. Le nombre des Parties qui ont communiqué les mesures prises ou les options possibles pour réduire les émissions de GES dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture, des déchets et de la foresterie est indiqué à la figure 3. Le GCE a relevé que dans la plupart des cas les Parties n'entreprenaient pas une évaluation complète des mesures de réduction, et que certaines d'entre elles n'allaient pas au-delà de la simple définition des options possibles. L'intégration des effets écologiques, sociaux et économiques des options en matière de réduction n'a pas été traitée, tout comme l'analyse intersectorielle au niveau de l'économie faisait défaut.

Figure 3 – Nombre de Parties qui entreprennent une analyse sectorielle des mesures de réduction des émissions de GES



19. Dans le secteur de l'énergie, 80 % des communications nationales initiales qui ont été examinées ont analysé les mesures ou options de réduction des émissions de GES dans le secteur de l'habitat, 71 % dans le secteur des transports, 61 % dans le secteur industriel et 37 % dans les sous-secteurs commerciaux. 7 % d'entre elles ont communiqué des renseignements de caractère général sur les mesures qui pouvaient être prises pour réduire les émissions de GES sans préciser de sous-secteurs. Sur les 41 communications nationales initiales, 36 ont rendu compte de mesures de réduction des émissions de GES dans le domaine des sources d'énergie renouvelables et 5 pour des sources autres que les combustibles fossiles, dont l'énergie nucléaire.

20. Des informations au sujet des estimations des émissions futures, y compris des projections de référence, ont été communiquées par 23 Parties pour le secteur de l'énergie, 16 pour le secteur de la foresterie et 6 pour les secteurs de l'agriculture et des déchets. Les périodes de projection et les secteurs couverts étaient eux aussi variables. Les Parties ont indiqué que des analyses coûts-avantages plus complètes et plus détaillées exigeaient des études plus approfondies, ce qui permettrait d'apprécier la viabilité des solutions envisagées, d'évaluer les avantages et de définir les entités qui supporteraient les coûts ou bénéficieraient des avantages.

21. Lors de l'examen des informations communiquées au sujet des solutions en matière de réduction des émissions de GES, le GCE a noté que, grâce aux processus de renforcement des capacités qui avaient été entrepris dans le cadre d'une coopération bilatérale ou multilatérale, il a été possible de doter

les Parties non visées à l'annexe I de moyens leur permettant d'entreprendre une analyse des réductions de GES, voire de renforcer ces moyens. Il ressort de nombreuses communications nationales que le degré de détail des analyses et l'absence de moyens permettant de les réaliser constituaient un handicap de poids.

22. Quelques Parties ont indiqué que l'application de certaines des mesures de réduction des émissions de GES qu'elles ont signalées se poursuivait et que d'autres plans ou projets pouvaient être exécutés pour réduire les émissions si les ressources nécessaires étaient disponibles. Il faudra cependant surmonter les difficultés qui sont énumérées dans les communications nationales s'agissant des fonds, des méthodes, des technologies, de l'acceptabilité, de la planification, du cadre législatif, du cadre institutionnel et des mesures d'incitation économique. Certaines Parties ont fait état aussi de difficultés politiques et d'autres obstacles, dont l'absence de méthodes dans des langues autres que l'anglais.

23. Bien qu'elles n'y étaient pas obligées par les directives, plusieurs Parties ont présenté une étude des incidences écologiques, sociales et économiques des options en matière de réduction des émissions. Dix d'entre elles ont fait état d'avantages sociaux de manière générale sans préciser l'approche ou la méthode qui avait été utilisée. La situation nationale dans laquelle se trouvent les Parties pourrait servir à définir et à hiérarchiser les options possibles et les mesures qui pourraient être appliquées pour favoriser le développement durable et engendrer des avantages sociaux, économiques et écologiques. Des difficultés majeures liées à l'accès aux données et à la formation ont été relevées. Il existe encore des lacunes au niveau des données d'activité dans le secteur de l'énergie ainsi qu'au niveau de la foresterie et du changement d'affectation des terres, des espèces cultivées par unité de surface, des pratiques culturelles, du nombre de têtes de bétail, du poids des animaux, de la composition des déchets et des quantités produites. La plupart des Parties ont fait état de capacités insuffisantes dans les domaines de la collecte et de la gestion des données nécessaires à l'analyse de la réduction des émissions.

2. Évaluation de l'application des directives à l'analyse de la réduction des émissions de GES

24. Les directives pour l'établissement des communications nationales initiales (décision 10/CP.2) ne donnaient aucune indication précise quant à la communication d'informations sur l'analyse des réductions des émissions de GES. Bien que les instructions données dans la décision 17/CP.8 ne soient pas contraignantes, certaines Parties s'en sont servi pour évaluer les solutions en matière de réduction de ces émissions. L'application des nouvelles directives a certes amélioré la manière dont les Parties devraient faire rapport sur les programmes prévoyant des mesures visant à atténuer les effets des changements climatiques, mais des lacunes subsistent dans les directives au sujet de l'établissement de rapports sur les mesures de réduction des GES, notamment au niveau de la fixation des délais. Avant d'engager une analyse de la réduction des GES, les Parties devraient envisager d'améliorer leurs capacités techniques par une formation de leur personnel aux méthodes à utiliser, et pourraient notamment bénéficier de l'une des formations dispensées à cet effet au titre du Programme d'aide à l'établissement des communications nationales ou par des organismes bilatéraux et multilatéraux.

25. Les inventaires nationaux de GES ont servi de point de départ à la détermination des options en matière de réduction des émissions, celles-ci ayant été ensuite évaluées pour les domaines dont les émissions sont le plus élevées. Il ressort des communications nationales que toutes les Parties estimaient que les mesures de réduction des GES réalisaient l'objectif de la Convention. Le GCE a relevé que, le plus souvent, les Parties ne réalisaient pas une évaluation complète de leurs mesures de réduction des émissions de GES. Ces écarts au niveau des analyses s'expliquent peut-être par l'absence d'un cadre commun assorti de directives précises concernant la communication d'informations sur l'analyse des mesures de réduction.

26. Les programmes comportant des mesures de réduction des émissions de GES et de renforcement de l'absorption par les puits ont été présentés de façon plus ou moins détaillée selon les Parties: certaines ont présenté des options possibles pour réduire les émissions de GES, tandis que d'autres n'ont renseigné que sur les mesures qui permettraient éventuellement d'obtenir des réductions. Les évaluations les plus détaillées ont rendu compte des méthodes et scénarios appliqués pour projeter les émissions et chiffrer les incidences des mesures potentielles. Certaines Parties ont poussé plus loin leurs évaluations et ont présenté les projets qui pouvaient être exécutés pour réduire les émissions de GES ou renforcer l'absorption par les puits, et ont également calculé le coût de l'exécution de ces projets.

3. Problèmes d'analyse et de méthodologie au niveau de l'analyse des mesures de réduction des émissions de GES

27. Les méthodes appliquées pour les évaluations étaient différentes selon les Parties et les secteurs. Des modèles ont été utilisés par 15 Parties dans le secteur de l'énergie et 8 Parties dans le secteur de la foresterie. La majorité des Parties n'ont pas rendu compte de la méthode utilisée dans les secteurs de l'agriculture et des déchets, si ce n'est pour affirmer qu'elles ont eu parfois recours à des avis d'expert. Les Parties qui ont utilisé des modèles pour projeter les émissions futures ont utilisé le plus souvent des modèles tels que le Système de planification à long terme des énergies de substitution (LEAP), le Programme d'évaluation de l'énergie et de l'électricité (ENPEP) et le Market Allocation Macro-economic Model (MARKAL) pour le secteur de l'énergie. D'autres modèles auraient été utilisés, dont le modèle de chiffrage des coûts de la réduction des émissions de GES (GACMO), le Processus d'évaluation intégrée des mesures d'atténuation (COMAP), le modèle d'optimisation des flux d'énergie-environnement (EFOM-ENV), le modèle de demande d'énergie pour l'Europe-Sud (MEDEE-S), le Programme de Vienne pour la planification des systèmes automatiques (WASP), le modèle de mise en valeur de l'eau (VADRAGUA), le modèle Carbon Pasture Agriculture Total Harvesting (COPATH) et les modèles OPTIM et MADE. Les autres méthodes signalées étaient des analyses statistiques et le recours à des avis d'expert. Il faudra définir des méthodes plus fiables pour les secteurs autres que l'énergie et les mettre à la disposition des Parties aux fins de l'établissement des deuxièmes communications nationales, ce qui permettra d'obtenir des analyses plus approfondies et d'assurer la comparabilité des informations dans les communications nationales.

28. L'analyse du coût des options en matière de réduction des émissions, lorsqu'elle a été signalée, était elle aussi inégale selon les Parties. Certaines ont fourni des analyses coûts-avantages des options de réduction d'après les modèles LEAP, GACMO et COMAP ou en se fondant sur la méthode des tableurs ou sur les seuls avis d'expert. De nombreuses Parties ont fait état de difficultés au niveau de l'application des modèles du fait de la faiblesse de leur capacité institutionnelle ou de leurs bases de données.

C. Évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation

1. Examen des problèmes et des difficultés techniques rencontrés lors de l'évaluation de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation

29. Certaines Parties non visées à l'annexe I se sont heurtées à des difficultés lors de l'élaboration d'études techniques sur les secteurs vulnérables et les évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation parce que nombre des méthodes appliquées, notamment les modèles de simulation et la documentation correspondante, n'étaient disponibles qu'en anglais. C'est ainsi que certains experts ont eu beaucoup de mal à appliquer ces méthodes et modèles.

30. Certaines Parties ont encore fait observer que les responsables politiques au plus haut niveau accordaient un faible rang de priorité aux questions de vulnérabilité et d'adaptation, tandis que d'autres ont signalé que les parties prenantes considéraient l'adaptation comme une question hautement prioritaire. La plupart des Parties ont dit n'avoir pas été en mesure de mener à bien les évaluations de la vulnérabilité dans tous les secteurs par manque de ressources financières, de moyens et de données, notamment pour

appliquer les modèles. Quelques Parties ont proposé la mise sur pied de programmes complets, financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), pour évaluer la vulnérabilité et mettre au point des stratégies d'adaptation.

2. Évaluation de l'application des directives

31. Toutes les Parties ont rendu compte de leur vulnérabilité et des mesures d'adaptation dans leurs communications nationales. Les capacités étant différentes, les évaluations étaient inégales quant à leur niveau et à leur portée: certaines Parties ont entrepris des évaluations quantitatives détaillées aussi bien de la vulnérabilité que des mesures d'adaptation dans un nombre limité de sous-secteurs, tandis que l'évaluation était dans la plupart des cas uniquement qualitative. La qualité de l'évaluation était inégale entre les secteurs pour une même Partie ou d'une Partie à l'autre selon les moyens, les données et les ressources disponibles. Les secteurs couverts étaient les suivants: ressources en eau, agriculture, zones côtières et écosystèmes marins, pêche, santé, tourisme, faune et flore sauvages, parcs, infrastructure, écosystèmes terrestres et diversité biologique. Certaines Parties ont interprété les résultats de l'analyse au moyen d'une évaluation intégrée, par exemple au niveau du bassin ou des zones côtières.

32. Il ressort de l'examen des informations communiquées sur les évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation que toutes les Parties non visées à l'annexe I étaient vulnérables face aux changements climatiques. Plusieurs Parties ont indiqué qu'elles étaient déjà en proie aux effets des changements climatiques, la fréquence et l'intensité des inondations, des sécheresses, de l'intrusion d'eau salée et de la désertification étant en augmentation. La plupart des Parties ont jugé que l'adaptation aux changements climatiques était un problème majeur et ont inclus dans leurs communications nationales une liste de stratégies d'adaptation possibles. S'agissant des types de mesures d'adaptation, certaines Parties ont fourni des informations détaillées, par exemple sur la construction de remblais, le stockage de l'eau, l'augmentation du drainage, la remise en état des canaux et la diversification et l'irrigation des cultures. Quelques Parties seulement ont donné une description complète des mesures d'adaptation, tandis que la plupart n'ont ni évalué, ni hiérarchisé, ni chiffré le coût de leurs options en matière d'adaptation.

3. Problèmes d'analyse et de méthodologie

33. La plupart des Parties n'ont pas précisé les méthodes et les approches suivies. Certaines ont appliqué le cadre en sept étapes de l'évaluation des incidences des changements climatiques³ et/ou le Manuel du Programme des Nations Unies pour l'environnement⁴, tandis que d'autres ont signalé des méthodes statistiques et historiques nationales, des méthodes de réduction d'échelle ou des avis d'experts. Le GCE a noté que les Parties indiquaient généralement que les données nécessaires aux modèles et aux évaluations des incidences étaient insuffisantes. Les Parties ont dit aussi avoir éprouvé des difficultés à élaborer et/ou appliquer des scénarios socioéconomiques en raison du manque de capacités ou de compétences au niveau national et disposer de ressources financières insuffisantes pour mener à bien le travail d'évaluation. Certaines Parties ont ajouté que les séries de données étaient incomplètes et qu'elles n'ont pas pu se situer dans la période d'analyse normale de l'Organisation météorologique mondiale, à savoir 1961-1990.

34. La plupart des Parties ont dit préférer l'application des modèles de la circulation générale (GCM) pour élaborer les scénarios des changements climatiques en vue de l'évaluation des incidences et des mesures d'adaptation. Certaines Parties ont eu des difficultés à choisir et à tester un modèle de la circulation générale qui corresponde bien à leur situation. La résolution des GCM continuait de poser

³ Deuxième rapport d'évaluation du GIEC: Changements climatiques, 1995.

⁴ Manuel sur les méthodes d'évaluation des incidences de l'évolution du climat et des stratégies d'adaptation, 1998.

problème pour de nombreuses Parties, notamment les petits États insulaires en développement. Les outils MAGICC ou SCENGEN ont dans l'ensemble été jugés peu satisfaisants, car ils utilisent des réductions d'échelle inappropriées et donnent des résultats inadaptés. Ces informations pourraient aider à élaborer les futurs programmes de renforcement des capacités.

35. La plupart des Parties ont mis l'accent sur la vulnérabilité de l'agriculture et des ressources en eau, secteurs essentiels à la satisfaction des besoins fondamentaux de leur population, notamment lorsque cette dernière est tributaire de l'agriculture de subsistance. Certaines Parties ont analysé les incidences des changements climatiques sur les cultures au moyen du Système d'appui à la prise de décisions pour les transferts agrotechnologiques (DSSAT), logiciel qui intègre des modèles de croissance des cultures aux données sur le climat et les sols. Les modèles nationaux ont servi dans de nombreux cas à évaluer la vulnérabilité des ressources en eau et de quelques autres secteurs.

D. Autres informations intéressant la mise en œuvre de la Convention

1. Recherche et observation systématique

36. Toutes les Parties ont rendu compte d'activités liées à la recherche et à l'observation systématique, encore que dans une mesure inégale. Certaines Parties ont consacré à cette question un chapitre entier et d'autres une section de chapitre seulement, tandis que d'autres encore ont fourni des données parcellaires et éparses dans leur communication nationale. Les Parties ont renseigné le plus souvent sur l'état de leurs programmes nationaux et de leurs activités en ce qui concerne la recherche et l'observation dans les domaines météorologique, atmosphérique et océanographique. Les Parties sont encouragées à rendre compte de façon plus systématique et plus détaillée, selon qu'il convient, sur leurs activités de recherche et d'observation systématique.

37. La plupart des Parties ont renseigné sur le niveau de leur participation aux systèmes mondiaux de recherche et d'observation systématique et ont évalué leurs besoins et priorités dans ce domaine. Certaines ont fourni des données très intéressantes sur leurs programmes de recherche en matière de réduction des GES, leurs mesures d'adaptation aux incidences des changements climatiques et l'élaboration de coefficients d'émission et de données d'activité. La qualité et la portée de la notification étaient certes inégales selon les Parties, mais l'information fournie était généralement suffisante pour permettre d'examiner les difficultés et les problèmes techniques rencontrés par les Parties.

38. Certaines Parties ont dit que leur participation à des réseaux d'observation mondiaux tels que le Système mondial d'observation du climat (SMOC), le Système mondial d'observation terrestre (SMOT) et le Système mondial d'observation des océans (SMOO) les avait rendues mieux à même de coopérer avec d'autres pays, développés ou en développement, ainsi qu'avec d'autres organisations de recherche nationales ou internationales.

39. Presque toutes les Parties ont dit avoir besoin d'être aidées à entreprendre, et mener à bien, des activités de recherche dans le domaine des changements climatiques conformément à leurs priorités nationales, à renforcer les moyens permettant de construire, et de mettre en commun, des scénarios et modèles des changements climatiques de haute résolution et à améliorer la coopération et la liaison aux niveaux régional et international. Le GCE souhaite examiner de façon plus approfondie la manière dont il pourrait contribuer aux travaux de recherche et d'observation systématique dans le cadre de la Convention, notamment en aidant les Parties à améliorer la qualité et la cohérence des données qu'elles communiquent.

40. Le GCE a noté que la quasi-totalité des 41 Parties considérées continuaient de souligner qu'elles disposaient de moyens limités pour entreprendre des activités de recherche et d'observation systématique, notamment pour obtenir, analyser et gérer des données sur les changements climatiques (par exemple les évaluations d'impact, la détection et l'alerte en cas de phénomène climatique extrême et la prévision

climatique). Ceci serait dû à une insuffisance de ressources financières et de capacités et moyens humains ainsi qu'à un faible appui technique. Quelques Parties ont signalé des programmes de recherche en cours liés aux changements climatiques.

41. La plupart des Parties ont communiqué peu de données sur la recherche et, même lorsqu'un chapitre entier était consacré à cette question, l'information était le plus souvent insuffisamment claire pour permettre d'évaluer les objectifs et les résultats des programmes en cours ou prévus. La plupart des Parties ont insisté sur l'importance de la recherche dans les domaines suivants: obtention de meilleurs coefficients d'émission pour le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie et le secteur des déchets; définition d'options avantageuses, au plan des coûts, en matière de réduction des émissions de GES; réalisation d'évaluations fiables de la vulnérabilité; et définition d'options en matière d'adaptation dans les secteurs de l'agriculture, des ressources en eau et de la santé.

42. Toutes les Parties ont signalé les lacunes constatées et les difficultés rencontrées au niveau national s'agissant d'appréhender les questions de recherche et d'observation systématique dans le domaine des changements climatiques. Sur ce point, les communications étaient quasi unanimes. Les Parties ont indiqué que la qualité des réseaux en place se détériorait, l'un des plus gros problèmes étant celui d'un outillage désuet. Elles ont fait observer aussi que les réseaux nationaux et régionaux d'observation dans les domaines météorologique, atmosphérique, hydrologique et agricole devraient être remis à neuf, renforcés et élargis, afin de permettre d'améliorer la qualité et la couverture des données. Certaines ont dit avoir utilisé les fonds de financement complémentaire pour évaluer leurs besoins technologiques s'agissant des méthodes permettant de combler les lacunes au niveau des séries chronologiques de données météorologiques pour la période 1960-2000. De nombreuses Parties ont indiqué aussi que leurs systèmes de gestion des données étaient obsolètes, ce qui les empêche d'obtenir, de traiter et d'archiver comme il se doit des données importantes.

43. L'examen des communications nationales initiales a permis d'établir que les arrangements institutionnels nécessaires à la recherche étaient pratiquement inexistantes et que l'observation systématique incombait généralement aux services météorologiques nationaux.

2. Éducation, formation et sensibilisation du public

44. Toutes les Parties ont indiqué que l'éducation, la formation et la sensibilisation du public étaient importants pour la promotion de la mise en œuvre de la Convention et ont insisté sur la nécessité de mettre en place, et le cas échéant améliorer, les programmes nationaux d'éducation, de formation et de sensibilisation du public aux changements climatiques. Selon de nombreuses Parties, le public cible – étudiants et enseignants de l'éducation formelle ou non formelle, grand public, décideurs, organisations non gouvernementales ou communautaires, médias, industries, établissements d'enseignement supérieur et institutions de recherche – est au cœur d'une approche globale de la sensibilisation aux questions liées aux changements climatiques.

45. La plupart des Parties ont consacré un chapitre entier au thème de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation du public, tandis que d'autres l'ont traité dans le cadre d'autres sections de la communication nationale. La qualité et la portée de la notification étaient très inégales selon les Parties. L'examen des communications nationales n'a pas permis de distinguer clairement les activités et programmes en cours de ceux qui sont prévus.

46. La plupart des Parties ont communiqué des informations au sujet de l'inscription de questions générales d'environnement dans les programmes d'enseignement formel à différents niveaux de l'éducation. Quelques Parties ont signalé que les questions liées aux changements climatiques étaient étudiées dans l'enseignement supérieur, tandis qu'elles étaient insuffisamment abordées aux niveaux primaire et secondaire. Les Parties ont reconnu la nécessité d'inscrire les changements climatiques dans les programmes de l'enseignement à tous les niveaux.

47. De façon générale, les Parties ont indiqué qu'il fallait former des experts nationaux dans les domaines des inventaires nationaux des GES, des évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation et de l'analyse de l'atténuation. Elles ont également souligné qu'il fallait poursuivre les programmes de formation afin de maintenir leurs capacités à un niveau suffisant pour pouvoir améliorer la notification et s'acquitter effectivement des obligations contractées en vertu de la Convention. D'après la majorité des Parties, il faudrait former des scientifiques, des techniciens et du personnel d'encadrement au niveau local, afin de vulgariser la connaissance des questions liées aux changements climatiques.

48. Selon les Parties, il est essentiel de sensibiliser le public à la question des changements climatiques, mais ce thème est encore très peu connu. La participation et la collaboration des organisations non gouvernementales et des communautés locales pourraient être utiles aux campagnes de sensibilisation. Beaucoup ont indiqué que le processus d'élaboration des communications nationales initiales avait contribué positivement à la sensibilisation des parties prenantes, et qu'il faudrait renforcer et entretenir ce processus. Selon la plupart d'entre elles, la mise en œuvre de programmes efficaces d'éducation, de formation et de sensibilisation du public se heurtait à des difficultés dont les plus récurrentes étaient l'absence de matériel pédagogique approprié, quelquefois dans la langue requise, et l'insuffisance des ressources financières, techniques et humaines.

49. Pour la plupart des Parties, le manque de personnel scientifique et technique qualifié, ainsi que de décideurs, dans le domaine des changements climatiques fait toujours obstacle à la mise en œuvre efficace de la Convention. Toutefois, les actions concrètes et les nécessités que cela suppose n'étaient pas toujours présentées de façon précise. L'intégration des questions liées aux changements climatiques dans les plans de développement est considérée comme une mesure essentielle vers la réalisation de l'objectif de la Convention.

3. Transfert de technologies

50. Certaines Parties ont communiqué des données sur les activités de transfert de technologies et l'accès à ces technologies. Elles ont traité aussi de l'environnement habilitant, ainsi que des besoins et problèmes liés aux technologies. Certaines Parties non visées à l'annexe I entreprennent actuellement leurs évaluations des besoins technologiques avec l'appui du FEM, du Programme des Nations Unies pour le développement ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement au titre des activités relevant du fonds de financement complémentaire. Cela devrait compléter les efforts déployés par ces Parties pour faire rapport sur cette question dans leurs communications nationales.

51. La notification des transferts de technologies était sporadique, et la qualité et la couverture des informations généralement limitées, d'où la difficulté de tirer des conclusions probantes sur les besoins et les problèmes rencontrés par les Parties. Si certaines ont établi une hiérarchie de leurs besoins en matière de technologies, les types d'outils qui ont été utilisés pour réaliser cette évaluation n'étaient pas précisés. Elles ont également peu renseigné sur les programmes et mécanismes internationaux et régionaux qui ont pu faciliter le transfert de technologies. Cela étant, il importe de noter que ce manque d'informations peut s'expliquer par le fait que les directives qui sont données dans la décision 10/CP.2 ne donnaient pas suffisamment d'indications quant au traitement de la question du transfert de technologies dans les communications nationales initiales.

4. Mise en commun de l'information, constitution de réseaux et arrangements institutionnels

52. Le GCE a noté que la mise au point de systèmes d'information est essentielle à la préparation des inventaires nationaux de gaz à effet de serre, aux évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation et aux analyses de l'atténuation. Par ailleurs, la constitution de réseaux aide à donner accès à des informations à jour et favorise la mise en commun des données d'expérience sur ces questions. Selon de nombreuses Parties, cette mise en commun de l'information et la constitution de réseaux pourraient

encore être améliorées par l'octroi des ressources humaines et financières voulues et l'accès à des données et informations supplémentaires.

53. Les Parties ont indiqué aussi qu'il importait de mettre sur pied des systèmes nationaux d'information en matière d'environnement pour faciliter l'élaboration des communications nationales, notamment des inventaires nationaux des gaz à effet de serre de qualité, et ce de façon périodique. Il faudrait aussi intégrer les considérations relatives aux changements climatiques dans les plans nationaux de développement. Nombre d'entre elles ont estimé que l'un des principaux obstacles était le manque d'arrangements institutionnels appropriés et l'imprécision des rôles et des responsabilités des experts et des institutions s'agissant de la réalisation d'études techniques relatives à l'élaboration des communications nationales; plusieurs activités importantes – la collecte des données, l'échange d'informations et le travail en réseau entre pays ou régions et parmi le personnel des projets, notamment – en ont pâti.

54. Certaines Parties ont dit avoir été gênées par l'absence de coordination effective entre les différents ministères concernés et le manque de sensibilisation des décideurs. Dans beaucoup de pays, les comités nationaux des changements climatiques chargés de préparer les communications nationales n'étaient ni actifs ni en état de fonctionner, et beaucoup n'avaient pas été investis de l'autorité juridique et institutionnelle requise pour remplir effectivement leur mission, et n'avaient donc pas suffisamment de motivations pour s'acquitter de leur tâche dans les délais requis. Ils étaient dépourvus aussi des capacités humaines nécessaires pour prendre une part active, ne serait-ce que minimale, aux études techniques, et pour en suivre le déroulement, examiner et approuver les résultats des projets et entreprendre des actions de suivi concrètes. Dans certaines Parties, l'exécution des projets a été retardée par la rotation importante du personnel technique, l'instabilité politique et/ou des changements de direction au sein des institutions chargées de la préparation de la communication nationale.

55. Les directives qui figurent dans l'annexe de la décision 10/CP.2 ne donnent pas d'indications concrètes pour la communication d'informations et la notification sur le travail en réseau. Toutefois, les Parties ont noté que certaines activités en réseau avaient eu lieu aux niveaux national, sous-régional et régional et indiqué que la promotion et le renforcement du réseautage régional permettraient de faciliter la mise en commun des informations sur les bonnes pratiques. Elles ont souligné aussi que la constitution de réseaux entre ONG contribue à l'échange et à la diffusion de données susceptibles d'améliorer la qualité des communications nationales. Elles ont considéré aussi qu'il était essentiel d'encourager la coopération entre les centres d'excellence de pays voisins.

56. Les Parties ont signalé qu'il fallait élargir l'accès à l'information et aux compétences pertinentes dans tous les domaines afin d'aider à aplanir les difficultés liées à l'établissement des communications nationales. Elles ont relevé le manque de cohérence au niveau des données et informations qui sont fournies par diverses organisations régionales et internationales en vue de l'élaboration de divers éléments des communications nationales, et ont demandé que soient prises des mesures pour faire face à ce problème.

57. Certaines Parties ont constaté que des mécanismes institutionnels trop faibles, le manque de ressources et de compétences humaines pour procéder à la collecte systématique des données ainsi que l'absence de centres universitaires et/ou de recherche voués à l'étude des changements climatiques, notamment dans les petits pays et les pays pauvres, faisaient qu'il était difficile d'exécuter les activités nécessaires à l'établissement des communications nationales.

5. Renforcement des capacités

58. Selon la plupart des Parties, l'établissement des communications nationales initiales a contribué à renforcer les capacités nationales. Nombre d'entre elles ont toutefois souligné que ces programmes

devraient être intensifiés afin de former suffisamment de personnel dans les différents domaines et faire rapport de façon plus complète dans les deuxièmes communications nationales et les communications suivantes. Les Parties ont insisté sur la nécessité de renforcer les capacités de leurs centres nationaux de liaison pour leur permettre de mettre en œuvre efficacement la Convention. Elles ont souligné aussi que leur gouvernement n'avait que peu de ressources à consacrer à la question des changements climatiques et que ces lacunes n'étaient guère comblées par l'aide extérieure procurée aux activités liées aux changements climatiques.

59. Les besoins en matière de renforcement des capacités, dont la satisfaction était jugée essentielle à la mise en œuvre de la Convention, ont été traités dans toutes les communications nationales initiales considérées. Le niveau et la portée de cette notification étaient très inégaux, certaines Parties n'ayant fourni que des informations de caractère général tandis que d'autres ont défini des besoins très précis. De nombreuses Parties ont évoqué la nécessité d'une aide au renforcement des capacités afin de mieux formuler et planifier les politiques, ou d'intégrer les questions liées aux changements climatiques dans les programmes de développement durable. Les Parties ont fait état de la nécessité de renforcer les capacités dans les domaines de l'établissement des inventaires nationaux de gaz à effet de serre, de la réalisation d'analyses des incidences et des mesures d'adaptation et d'atténuation, et de la définition et application de mesures permettant de faire face aux changements climatiques.

6. Besoins d'ordre financier et technique

60. Selon les paragraphes 19 et 20 de l'annexe de la décision 10/CP.2, les Parties peuvent décrire les besoins et difficultés d'ordre financier et technique qui sont associées à la communication des données, cette description pouvant porter notamment sur les besoins associés aux activités et mesures prévues dans le cadre de la Convention. Toutes les Parties ont dit avoir rencontré des problèmes et des difficultés d'ordre financier et technique qui ont diminué leur capacité d'établir leur communication nationale. Le type, l'ampleur et la nature des difficultés variaient selon les Parties, mais les 41 communications nationales initiales étaient unanimes pour indiquer l'effet sur le suivi et l'évaluation des incidences néfastes des changements climatiques sur des secteurs clefs tels que l'agriculture, les ressources en eau, les zones côtières, la santé, la diversité biologique et l'amélioration des systèmes de gestion des données associés.

61. Les 41 communications nationales initiales ont fait état aussi de problèmes et difficultés analogues à ceux qu'ont rencontrés d'autres Parties non visées à l'annexe I lors de l'établissement de leur communication nationale initiale, ainsi qu'il ressort du rapport présenté par le GCE à la dix-septième session du SBI (FCCC/SBI/2001/15). Il s'agissait notamment du manque de données (qu'il s'agisse, par exemple, de la disponibilité de l'information, de son accessibilité ou de sa fiabilité) dans tous les domaines concernés des communications nationales. À ce problème s'est ajoutée l'insuffisance des fonds et des capacités et compétences requises pour localiser, recueillir, analyser, traiter et gérer les bases de données nécessaires à la réalisation des évaluations et analyses des émissions de GES, des options en matière de réduction de ces émissions, de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation.

62. La plupart des Parties ont indiqué que la fourniture de ressources financières et le transfert de technologies par les pays développés étaient essentiels à la mise en œuvre de la Convention, et que l'exécution des activités liées aux changements climatiques était entravée par l'insuffisance du financement, l'inexistence d'outils appropriés pour les évaluations, le peu d'informations sur les secteurs concernés et le manque de capacités et de compétences humaines.

63. Étant donné que leurs ressources nationales, déjà limitées, sont sollicitées par d'autres secteurs, les Parties ont dit ne pas garantir la survie des équipes de pays une fois que les fonds internationaux seront épuisés. Cela reviendrait non seulement à saper les efforts déployés pour préserver les moyens mis en place aux fins de l'élaboration des communications nationales initiales, mais aussi à faire obstacle

à la continuité de ce processus. De nombreuses Parties ont dit qu'elles auraient besoin de ressources financières et techniques supplémentaires pour constituer les ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre de programmes stratégiques de nature à appréhender les changements climatiques sous un angle pluridisciplinaire et de façon efficace.

IV. Recommandations visant à améliorer l'établissement des communications nationales par les Parties non visées à l'annexe I

64. Étant donné que le niveau et la portée des données notifiées dans les 41 communications nationales initiales qui ont été établies sur la base des directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I sont très inégaux, le GCE recommande ce qui suit:

Inventaires internationaux des gaz à effet de serre

- a) Procéder à une utilisation sélective du guide des bonnes pratiques du GIEC, le cas échéant, ce manuel renfermant des informations qui sont utiles aussi aux Parties non visées à l'annexe I, notamment des instructions quant aux priorités de l'attribution des ressources à l'établissement des inventaires par application de l'Analyse par grandes catégories, et compiler efficacement les inventaires au moyen d'arbres de décision;
- b) Faire des efforts supplémentaires pour estimer les émissions de gaz fluorés chaque fois que cela se justifie, conformément à la décision 17/CP.8, nombre de ces gaz ayant un très fort potentiel de réchauffement de la planète, d'où le rôle important que peut jouer leur réduction dans les futures mesures d'atténuation;
- c) Mettre au point un modèle convivial de collecte de données, de constitution de bases de données et de gestion des données étant donné que les données d'activité et coefficients d'émission font défaut à la plupart des Parties et que celles-ci éprouvent toujours des difficultés à dresser un inventaire complet des GES;
- d) Rendre compte de façon plus détaillée de l'application des méthodes, outils et modèles préalablement à l'examen des lacunes et des difficultés techniques qu'ils comportent. De même, les communications devraient traiter de l'applicabilité des coefficients d'émission par défaut et de ceux qui ont été mis au point au niveau national afin de permettre leur amélioration et adoption. Les Parties sont encouragées à adopter et utiliser le logiciel élaboré par le secrétariat de la Convention pour les GES afin de faciliter la compilation et la notification des données. En outre, la base de données sur les coefficients d'émission du GIEC (EFDB) devrait être utilisée lors de l'évaluation de la validité des coefficients par défaut. Le GCE a noté dans ses précédents rapports que la permanence des arrangements institutionnels chargés de mettre à jour et de gérer les données d'inventaire garantirait l'efficacité et la qualité du processus d'établissement des inventaires;
- e) Mettre en place et gérer un système permanent de stockage des données d'activité pertinentes et présenter à l'EFDB les coefficients d'émission nationaux afin que ceux-ci puissent servir aux futurs inventaires nationaux. Comme indiqué dans leurs communications nationales initiales, les Parties ont mis aussi l'accent sur le secteur des transports. Ce dernier n'étant pas suffisamment couvert, il faudrait l'intégrer dans le futur programme de formation à l'élaboration des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I et élaborer des méthodes et/ou directives d'analyse.

Analyse des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre

- f) Faire participer activement les experts des différents secteurs concernés – économistes, responsables de l'élaboration des projets, décideurs et politiciens, par exemple – à la définition des options en matière de réduction des émissions de GES afin de garantir la prise en considération des plans prévus par le gouvernement. En outre, les institutions qui prennent part à l'élaboration des communications nationales devraient être renforcées pour faire en sorte que les analyses et les données notifiées soient complètes;
- g) Définir et produire les outils et modèles nécessaires à l'analyse des secteurs de l'agriculture et des déchets et les mettre à la disposition des Parties non visées à l'annexe I. La fourniture d'un modèle simple pour la notification, couvrant les différents secteurs, pourrait s'avérer très utile aux experts des Parties non visées à l'annexe I. La communication des informations en serait améliorée, et on garantirait du même coup l'exhaustivité, la transparence et la comparabilité des données;
- h) Mettre en place et gérer des arrangements institutionnels associant les ministères, organisations et parties prenantes pour faire en sorte que les mesures de réduction des émissions de GES qui ont été définies soient conformes aux objectifs nationaux en matière de développement durable;

Évaluation de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation

- i) Rendre compte des méthodes et outils qui ont été fournis et utilisés, et formuler des observations au sujet de leur validité dans le contexte national et des améliorations qui pourraient leur être apportées. Les Parties sont encouragées à entreprendre des évaluations de vulnérabilité approfondies accompagnées d'une évaluation des mesures d'adaptation plutôt que de réaliser des analyses superficielles, afin de faciliter et d'encourager l'inscription, aux programmes de développement, de mesures fiables pour faire face aux changements climatiques. Les Parties sont encouragées aussi à évaluer les multiples ressources disponibles et à moduler leurs évaluations en conséquence;

Recherche et observation systématique

- j) Les Parties doivent se doter de capacités nationales d'observation systématique et de recherche. Elles sont encouragées aussi à coopérer au niveau régional, notamment par la création de réseaux d'institutions, d'observation systématique et de recherche, afin de mettre en commun les ressources et d'améliorer ainsi l'accès aux données ainsi que leur qualité et leur application. La coopération régionale se justifie particulièrement lorsque plusieurs Parties ont des ressources en commun (un bassin fluvial, par exemple);
- k) Mieux rendre compte de la couverture et de la qualité de l'infrastructure d'observation systématique ainsi que de la participation et de la contribution aux activités et programmes portant sur les réseaux de recherche et les systèmes d'observation régionaux et mondiaux. Les Parties sont encouragées à définir et signaler clairement leurs besoins en matière de recherche dans les différents domaines afin que qu'il en soit tenu compte dans les futurs programmes;

Éducation, formation et sensibilisation du public

- l) Rendre compte de la manière la plus détaillée possible des activités dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation des publics, en distinguant celles qui sont en cours de celles qui sont prévues;

- m) Mettre au point et échanger des modules éducatifs sur les changements climatiques et les incorporer dans les programmes des Parties non visées à l'annexe I. Le travail en réseau et la mise en commun de matériel didactique et de matériel de sensibilisation du public entre les Parties non visées à l'annexe I devraient être encouragés;

Transfert de technologies

- n) Améliorer la notification des activités de transfert de technologies, en particulier dans les domaines des besoins de technologies et d'évaluation de ces besoins, des environnements habilitants et des mécanismes de transfert de technologies. Pour donner de bons résultats, le transfert de technologies suppose des évaluations approfondies des options en matière d'atténuation et de mesures d'adaptation. Les Parties sont encouragées à inclure dans leurs évaluations une analyse des options technologiques qui pourraient être adoptées;

Mise en commun de l'information, constitution de réseaux et arrangements institutionnels

- o) Envisager des arrangements institutionnels associant les parties prenantes à l'élaboration des communications nationales. Les Parties sont encouragées à constituer, aux tout premiers stades de l'élaboration des communications nationales, des bases de données nationales sur les différentes composantes des communications, et à mettre en place un mécanisme – un réseau, par exemple – pour mettre cette information en commun;

Renforcement des capacités

- p) Créer et gérer des sites Web nationaux sur le renforcement des capacités par l'acquisition et l'entretien de matériel et logiciel informatiques. Cela élargirait l'accès des Parties à l'Internet et leur permettrait de se procurer plus facilement les documents relatifs aux changements climatiques, dont ceux du GIEC, du Programme PNUD/PNUE/FEM d'aide à la préparation des communications nationales, du secrétariat de la Convention et d'autres entités;

Programmes d'appui financier et technologique

- q) Renforcer la collaboration nationale, régionale et internationale dans le domaine de l'observation systématique. La participation au Plan d'application du Système mondial d'observation du climat (SMOC) et au Système intégrant tous les systèmes mondiaux d'observation de la Terre est particulièrement utile;
- r) Fournir aux Parties une assistance technique et financière, notamment pour l'acquisition des données, la mise en place de systèmes de gestion des données, l'amélioration de leurs capacités de surveillance, l'amélioration de la qualité et de la couverture des réseaux météorologiques, atmosphériques, hydrologiques et agrométéorologiques, et la recherche dans d'autres domaines des communications nationales;
- s) Les organisations bilatérales et multilatérales et les autres organisations internationales sont encouragées à soutenir les centres d'excellence nationaux, régionaux et sous-régionaux pour faciliter l'échange d'informations et de données d'expérience et renforcer la coopération Sud-Sud et Nord-Sud.
